



Demande d'absence pour la période suivante qui précède l'avancement des compteurs

14-11-2023

Version 1.0

info@attentia.be | www.attentia.be

attentia
feeling good works great

Contenu

1. Méthode de travail	4
2. Conseils	5
2.1 <i>Comment déterminer le maximum fictif ?</i>	<i>5</i>
2.2 <i>Quid des collaborateurs lorsque vous savez qu'ils ont droit à moins de jours de congés que le nombre que vous comptez configurer comme maximum fictif ?</i>	<i>6</i>
2.3 <i>Que vous reste-t-il à faire après avoir avancé le compteur ?.....</i>	<i>6</i>

Introduction

Au début de l'année, vous devez avancer tous vos compteurs annuels. Ce ne sera possible qu'à partir du 1er janvier. Les collaborateurs souhaitent bien souvent demander leurs congés en fin d'année pour le début de l'année, avant que vous ayez avancé le compteur. Il s'agit le plus souvent du compteur congés annuels.

Exemple :


Un collaborateur souhaite introduire une demande en décembre 2023 pour prendre des vacances annuelles durant la première semaine de 2024. Vous n'avancerez le compteur que le 15.01.2024.

Tant que vous n'avancez pas le compteur, le collaborateur n'a pas de solde de départ (maximum) pour l'année suivante, il ne peut donc pas demander d'absences pour ce compteurs.

Le présent document décrit le meilleur moyen pour que les collaborateurs aient quand même un solde de départ avec d'avancer le compteur.

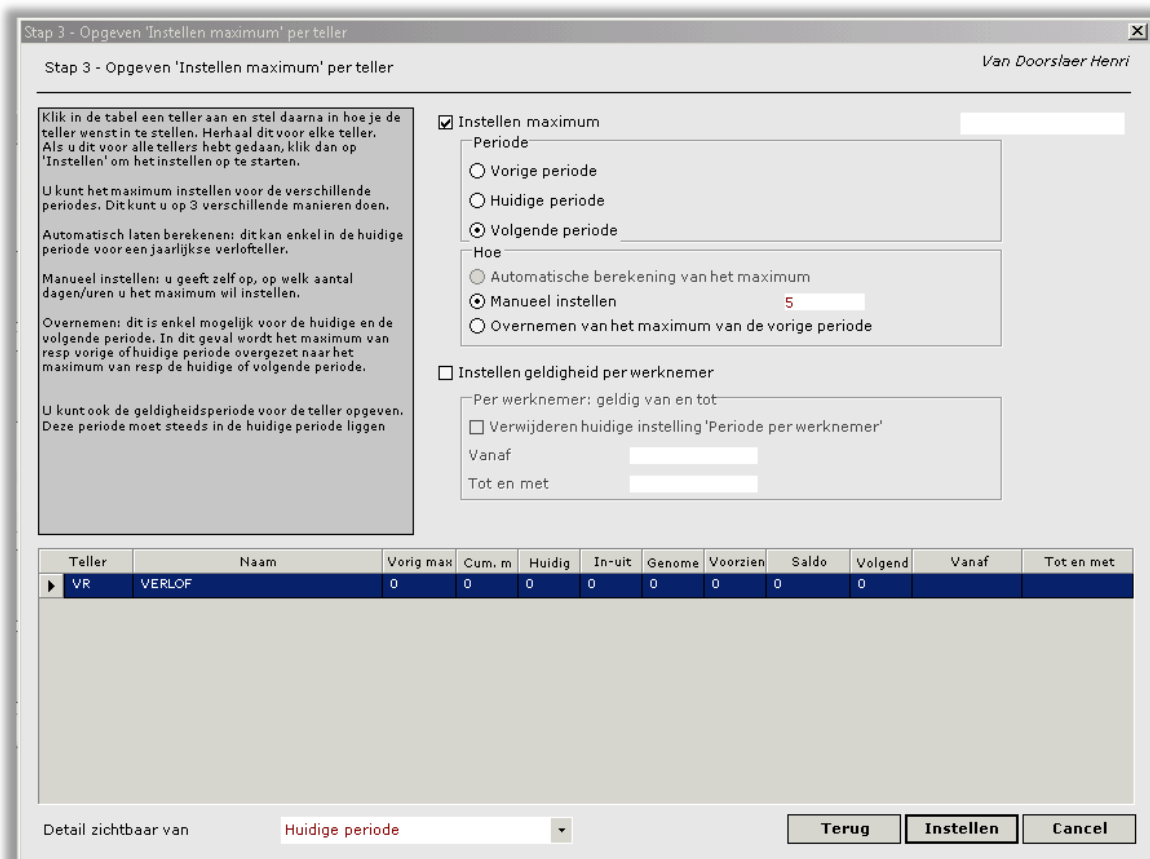
1. Méthode de travail

Le meilleur moyen pour permettre à vos collaborateurs de demander leurs absences pour la période suivante est en configurant de manière fictive le maximum pour la période suivante. En avançant définitivement le compteur, vous configurez le maximum effectif.

 *Avant de commencer, effectuez une copie des états des compteurs de la période actuelle. Allez au Compteurs des collaborateurs dans Time et demander le solde du compteur pour lequel vous souhaitez configurer un maximum pour la période suivante. Cliquez sur « Imprimer » et sauvegarder le rapport sous format Excel.*

Ouvrez ensuite « Compteurs- Initialiser/Recalculer ». Sélectionnez un ou plusieurs collaborateurs et ensuite le compteur pour attribuer un maximum. Sélectionnez 'Paramétrer' et cliquez sur 'Suivant'.

Cochez la case « Paramétrer maximum » et sélectionnez « Période suivante ». Indiquez un nombre fictif d'heures ou de jours (en fonction de la configuration de votre compteur) au champ « Paramétrer manuellement ».



Stap 3 - Opgeven 'Instellen maximum' per teller

Klik in de tabel een teller aan en stel daarna in hoe je de teller wenst in te stellen. Herhaal dit voor elke teller. Als u dit voor alle tellers hebt gedaan, klik dan op 'Instellen' om het instellen op te starten.

U kunt het maximum instellen voor de verschillende periodes. Dit kunt u op 3 verschillende manieren doen.

Automatisch laten berekenen: dit kan enkel in de huidige periode voor een jaarlijkse verlofteller.

Manueel instellen: u geeft zelf op, op welk aantal dagen/uren u het maximum wil instellen.

Overnemen: dit is enkel mogelijk voor de huidige en de volgende periode. In dit geval wordt het maximum van resp vorige of huidige periode overgezet naar het maximum van resp de huidige of volgende periode.

U kunt ook de geldigheidsperiode voor de teller opgeven. Deze periode moet steeds in de huidige periode liggen

Instellen maximum

Periode

Vorige periode

Huidige periode

Volgende periode

Hoe

Automatische berekening van het maximum

Manueel instellen 5

Overnemen van het maximum van de vorige periode

Instellen geldigheid per werknemer

Per werknemer: geldig van en tot

Verwijderen huidige instelling 'Periode per werknemer'

Vanaf

Tot en met

Teller	Naam	Vorige max	Cum. m	Huidig	In-uit	Genome	Voorzien	Saldo	Volgend	Vanaf	Tot en met
VR	VERLOF	0	0	0	0	0	0	0	0		


Detail zichtbaar van Huidige periode

Terug Instellen Cancel

Confirmez votre choix en cliquant sur « Paramétrer ».

À l'écran suivant, vérifiez si vous avez bien configuré le maximum à la période suivante.

Teller	Naam	Vorig max	Cum. m	Huidig	In-uit	Genome	Voorzien	Saldo	Volgend	Vanaf	Tot en met
VR	VERLOF	0	0	0	0	0	0	0	5		

 Si vous avez modifié la période actuelle, appelez immédiatement le Customer Service d'Attentia. Dans ce cas, il est possible que vous soyez confronté(e) à des différences au niveau des soldes lorsque des collaborateurs prennent entre temps des jours de congé durant la période actuelle.


2. Conseils

2.1 Comment déterminer le maximum fictif ?

Pendant la période actuelle, vous ne connaissez pas le maximum qu'auront tous vos collaborateurs pour commencer la période suivante. Veillez à ce que le maximum fictif ne soit pas trop élevé, afin d'éviter que des collaborateurs puissent prendre plus de congés que ceux auxquels ils auront droit l'année suivante. Tenez également compte du fait que ce nombre fictif de jours ou d'heures ne porte que sur la période entre le 1er janvier et la date à laquelle vous avancez le compteur.

Exemple :

Vous n'avancerez les compteurs que le 15/01. Configurez par exemple 5 jours en tant que maximum fictif. Les collaborateurs qui souhaitent prendre des congés entre le 01.01 et le 15.01, peuvent introduire leur demande.

 Nous déconseillons cette méthode de travail afin de donner la possibilité aux collaborateurs d'introduire des demandes plus tard dans l'année. *Recommandez-leur d'attendre jusqu'à ce que vous ayez avancé le compteur. Vous évitez que le nombre de congés pris soit supérieur au nombre autorisé.*

2.2 Quid des collaborateurs lorsque vous savez qu'ils ont droit à moins de jours de congés que le nombre que vous comptez configurer comme maximum fictif ?

Par exemple, les collaborateurs qui :

- Viennent de terminer leurs études
- Viennent d'entrer en service
- Travaillent à temps partiel

Configurez d'abord le maximum fictif pour tous les collaborateurs.

Configurez ensuite individuellement le maximum pour ces collaborateurs. Si vous connaissez déjà le maximum, alors configurez le maximum réel. Le cas contraire, il vaut mieux réduire le maximum fictif ou configurez-le sur 0.

2.3 Que vous reste-t-il à faire après avoir avancé le compteur ?

Lorsque vous avancez le compteur, vous configurez le maximum réel pour tous vos collaborateurs. Le maximum fictif est remplacé par le nouveau maximum réel. Plus aucune action n'est requise.

(Voir également le manuel *Avancer les compteurs pour plus d'explications*).